

ASSEMBLÉE NATIONALE
30 octobre 2025

RÉTABLISSEMENT DU DÉLIT DE SÉJOUR IRRÉGULIER - (N° 1839)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° 117

présenté par
Mme Sebaihi
à l'amendement n° 80 de M. Mendes

ARTICLE UNIQUE

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.